Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20261007-D2026100719-DE

INZINZAC LOCHRIST

Délibération du Conseil municipal

Conseil municipal du 07 octobre 2026

La séance du Conseil municipal est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur le Maire, Jérôme MEUNIER.

Présents :	Jérôme MEUNIER, Laurent KRUST, Brigitte LE VAILLANT, David NATUS, Nathalie DOUCET, Stéphane PLUNIAN, Aurore BRACQ, Gaëlle CHESNEL, Virginie LE LIBOUX, Sylvain JEHANNO, Philippe LE CALLONNEC, Ghislaine HUBY CISSOU, Sammy GAUTIER, François BLAYO, Francette CHAULOUX, Gérard LE FRAPPER, Steve LOIZON, Delphine DANIEL, Patrick CARLET
Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :	Karine RIVALLAIN, Mikaël CANO, Céline LE GOFF, Hippolyne LE MEUR, Armelle NICOLAS,
Absent(s) excusé(s) :	0
Absent(s) :	Betty BARGUIL, Stéphane PIGACHE, Virginie LE GARREC, Philippe FINET, Gwendoline RIO
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Date de convocation du Conseil municipal :	30 septembre 2026
Secrétaire de séance :	Aurore BRACQ

19 – PROJET – Demande de subvention – Département du Morbihan – Amende de police – 2nde tranche RD145

Dans le cadre de son programme pluriannuel d'aménagement des espaces publics et d'amélioration de la sécurité des déplacements, la commune poursuit la requalification de la RD145, axe structurant de desserte du centre-bourg.

Après la réalisation de la première tranche, la commune souhaite réaliser la **deuxième tranche des travaux au secteur du Gorée**. Cette opération vise à améliorer durablement les conditions de circulation et de sécurité pour l'ensemble des usagers et s'inscrit dans les orientations communales en faveur de l'apaisement de la circulation et du développement des mobilités actives.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20261007-D2026100719-DE

Les travaux prévus comprennent notamment :

- la réorganisation des espaces de circulation ;

- la sécurisation des traversées piétonnes ;

- l'amélioration de l'accessibilité des cheminements ;

- la mise en œuvre d'aménagement contribuant à la réduction de la vitesse des véhicules et à l'amélioration de la sécurité routière.

Cette opération répond aux objectifs du dispositif de répartition du produit des Amendes de Police, destiné à financer des aménagements améliorant la sécurité et les conditions de circulation en agglomération.

Le coût prévisionnel de l'opération du projet pour la partie éligible et sur le tronçon du Gorée à la rue Herriot pour la partie VRD est estimé à **455 304 € HT**.

Afin de contribuer au financement de cette opération, la commune sollicite une participation financière au titre du dispositif Amendes de Police à hauteur de 40 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le dispositif de subvention du programme de solidarité territorial porté par le Conseil Départemental du Morbihan ;

Vu le projet communal de requalification urbaine de la RD145 - Section Sud et l'inscription de cette liaison cyclable dans le schéma cyclable communautaire ;

Sur proposition du Bureau municipal après avis de la Commission n°3 Travaux Aménagement Urbanisme Développement Economique et Tourisme du 28 septembre 2026, le Conseil municipal :
Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu le dispositif de répartition du produit des Amendes de Police relatif aux opérations d'amélioration de la sécurité routière en agglomération ;

Considérant le projet communal de requalification urbaine de la RD145 – 2nde tranche ;

Sur proposition du Bureau municipal et après avis de la Commission n°3 Travaux Aménagement Urbanisme Développement Economique et Tourisme du 28 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de requalification urbaine de la 2nde tranche section Sud de la RD 145 du Goré au giratoire Kerprat / Barbusse

- **SOLLICITE** pour la réalisation de cette opération auprès de l'État via Conseil départemental une subvention au titre du dispositif amende de police pour l'année 2026 selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20261007-D2026100719-DE

BESOINS	Montant H.T.	%	RESSOURCES	Montant H.T.	%
Travaux de requalification RD145 hors GIEP hors cyclable De la rue Lann Blenn à la rue Herriot Lot 1 VRD	455 304,00 €		**Amendes de polices 2026 (partie RD145)**	**40 000,00 €**	**9%**
			Département PST 2026	58 438,14 €	13%
			Autofinancement	396 865,86 €	87%
TOTAL DES BESOIN	**455 304,00 €**	**100%**	**TOTAL DES RESSOURCES**	**495 304,00 €**	**100%**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention, à signer tout document nécessaire à son instruction et à son exécution, ainsi qu'à solliciter tout cofinancement complémentaire.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ajuster le plan de financement en fonction des montants définitivement attribués par les financeurs, sous réserve de ne pas modifier l'économie générale du projet.

Les six élus de l'opposition quittent la salle à 19h30 et ne prennent pas part au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Secrétaire de Séance,

Aurore BRACQ

Le Maire,

Jérôme MEUNIER

MAIRIE D'INZINZAC-LOCHRIST (Morbihan)

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20261007-D2026100719-DE